



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250207-03_2025-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°03

DATE DE LA CONVOCATION 31/01/2025	L'an deux mille vingt cinq Le sept février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 31/01/2025	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 7 Absent représenté : 0 Absent : 1 Votants : 7	<u>Etaient présents</u> : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier MAUGER - Olivier FLIGNY – Laurent RONDEAU <u>Absent représenté</u> : néant <u>Absent</u> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA <u>Secrétaire de séance</u> : Olivier FLIGNY Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°03 OBJET : Autorisation donnée au maire pour entreprendre les démarches de rénovation de l'éclairage public auprès du SIERC	Monsieur le maire fait part au conseil municipal du mail en date du 31/01/2025 du SIERC se lisant comme suit : <u><i>Petit rappel pour faire vos demandes de travaux d'enfouissement ou de rénovation EP :</i></u> <i>Les inscriptions au prochain Programme (2026) sont ouvertes.</i> <i>Pour inscrire votre commune, il est nécessaire de nous envoyer un courrier stipulant la ou les rue(s) que vous souhaitez enfouir avec un plan délimitant (stabilo) leur emprise, et cela accompagné d'une délibération de votre Conseil Municipal approuvant la demande de travaux.</i> <i>Il en est de même pour les demandes de rénovation EP.</i> <i>Nous vous rappelons que pour faire une demande en rénovation EP la commune doit avoir terminé l'enfouissement de ses réseaux.</i> <i>Pour info :</i> <i>Vos demandes seront chiffrées par le Cabinet STUR, puis étudiées par les membres</i>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



du Bureau du SIERC afin de déterminer les communes retenues au prochain Programme.

Le Programme sera approuvé par le Comité Syndical lors de son Assemblée Générale de décembre.

Suite à cela, les communes retenues devront de nouveau délibérer afin d'accepter le Projet et mettre la somme de leur participation au Budget, soit 30% du montant total des travaux HT.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à entreprendre les démarches de rénovation de l'éclairage public auprès du SIERC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Autorise à l'unanimité le maire à entreprendre les démarches de rénovation de l'éclairage public auprès du SIERC

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 13/02/2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Le secrétaire de séance,

Olivier FLIGNY